



La lettre du Pays Ruffécois



Lettre d'information du P.E.T.R. du Pays du Ruffécois
N°15 - Avril-Mai 2016

Edito

Cette lettre de printemps nous apporte quelques bonnes nouvelles et en premier lieu, la possibilité pour les communes et communautés de communes d'étudier leur consommation d'énergie et de l'améliorer.

En effet, les énergies qui chauffent nos bâtiments communaux, et éclairent nos rues deviennent de plus en plus coûteuses ce qui nous amène dans un premier temps à nous interroger sur des consommations plus économes de deniers publics. Une réflexion un peu plus approfondie nous conduit vite à prendre conscience du fait que le maintien d'une planète habitable pour tous se joue aussi dans ces économies. La production et la consommation d'énergie, et particulièrement des énergies fossiles, contribuent à l'augmentation des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère terrestre. Cela affecte l'équilibre du climat et entraîne de nombreuses conséquences : tempêtes destructrices, modification des conditions de vie des plantes et des animaux donc de l'agriculture, impact sur la santé, etc. Les enjeux sont globaux, il est donc indispensable d'y répondre collectivement. C'est ce que les élus du Ruffécois ont décidé de faire en votant l'adhésion au Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) afin de se doter d'un bon outil.

La 25ème Expo florale du Pays Ruffécois, cette grande fête annuelle des plantes et de l'environnement, va nous permettre cette année de mieux comprendre l'aide que peuvent apporter au jardinier toutes les petites bêtes qui peuplent nos jardins.

Enfin, le travail d'élaboration du projet de territoire, support du schéma de cohérence territoriale (SCoT), a fait l'objet de nombreuses réunions et débats réunissant acteurs du territoire et élus. Nous entamons maintenant la phase de définition des outils réglementaires et des recommandations qui permettront de le mettre en œuvre.

D'autres dossiers importants sont en chantier, élus et techniciens restent à votre écoute, pour contribuer au développement du territoire Ruffécois, n'hésitez pas à venir nous rencontrer.

Isabelle AURICOSTE
Présidente du PETR du pays Ruffécois

Présentation des possibilités d'accompagnement des communes par le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER)

Le comité syndical a voté le 1er Mars 2016 :

- L'adhésion du Pays au CRER.
- Un projet d'accompagnement des communes pour la maîtrise de l'énergie .

1. Dans le cadre de l'adhésion : le CRER offre la possibilité de bénéficier gratuitement d'une étude préalable conduite par ses services pour étudier la faisabilité d'un projet en matière d'énergie renouvelable (bois énergie, solaire thermique, photovoltaïque, géothermie). Cette possibilité est offerte à toutes les communes, communautés de communes et syndicats de communes infra Ruffécois (sollicitation auprès du CRER sur simple demande écrite).

2. Dans le cadre du projet d'accompagnement pour la maîtrise de l'énergie : Possibilité pour 20 communes maximum de bénéficier d'un accompagnement par le CRER pour leurs projets de travaux d'économies d'énergie (sur les bâtiments publics et l'éclairage public). Cet accompagnement se déroule sur 3 années :

- 1ère année : diagnostic du patrimoine communal, formation des élus et des agents, l'élaboration d'un programme d'action et la recherche de financements (réponse aux appels à projets) ;
- 2ème année : élaboration des marchés publics et suivis des travaux ;
- 3ème année : poursuite du suivi des travaux et évaluation des résultats énergétiques et économiques.

Les communes intéressées auraient une participation financière à leur charge de l'ordre de 500€ pour l'année 2016. Une dizaine de communes ont pour l'instant fait connaître leur intérêt pour intégrer ce programme.

Les communes intéressées doivent se faire connaître auprès des services du Ruffécois (Mélanie Moreau ou Jérémy Sérino).



Point sur le programme leader



Le 10 juillet 2015, la Région Poitou-Charentes a accepté notre candidature au nouveau programme LEADER 2014-2020. Une enveloppe globale d'environ 1,5 millions d'euros a été accordée à notre territoire pour mettre en œuvre la nouvelle Stratégie de Développement « Vers un Développement Durable Solidaire et innovant en Ruffécois ». Si initialement, le conventionnement avec la Région et l'ASP (Agence des Services de Paiement) était prévu avant la fin de l'année 2015, aucun territoire n'a conventionné à ce jour et aucune date n'est prévue.

Des échanges sont en cours entre la Région, l'ASP et les territoires sélectionnés sur les fiches actions, la convention et les pièces qui les accompagneront et un Comité de Pilotage s'est déroulé le lundi 11 avril nous permettant d'avancer sur les critères de sélection. Une vingtaine de dossiers de demande de subvention sont actuellement déposés au pays.

Exposition Florale du P.E.T.R. du Pays du Ruffécois

EXPO FLORALE 25^e DU PAYS RUFFÉCOIS
Parc de l'abbaye de Saint Amant de Boixe

13 de 16h à 20h
14-15 de 9h30 à 18h30
Mai 2016

Cherchez la P'tite Bête!

Entrée 3,50 €
Ticket à conserver valable pour les 3 jours,
Gratuit jusqu'à 18 ans

CHARENTE

Evitez d'attendre à l'entrée ! Achetez vos billets "coupe-file"

A partir du 5 avril de 9h00 à 12h00 : lundi, mardi, mercredi et jeudi
Tarif : 3.50€ (ticket à conserver valable les 3 jours) • Gratuit - 18 ans.
Bureaux du Pays du Ruffécois - Rue du Château - 16230 MANSLE

La 25^{ème} édition de l'Exposition Florale du PETR du Pays du Ruffécois se déroulera à nouveau dans le parc de l'Abbaye de Saint Amant de Boixe, le 13 mai après midi de 16h à 20h, les samedi 14 et dimanche 15 mai 2016 de 9h30 à 18h30.

Nous avons retenu pour thème : "Cherchez la p'tite bête".

Pendant les trois jours nous vous proposerons de nombreuses activités :

- les plus jeunes pourront participer à un jeu de piste, à des enquêtes autour des insectes auxiliaires et des ravageurs du jardin ;
- des conférences sur les insectes : les reconnaître, comment les accueillir dans le jardin ;
- des ateliers pour construire des hôtels à insectes ;
- ...

Vous pourrez retrouver vos producteurs habituels mais aussi des nouveaux exposants ainsi que de nombreuses autres surprises pour cette 25^{ème} fête des plantes.

SAINT AMANT DE BOIXE

- **Soirée conférence-débat** samedi 14 mai à 20h salle des fêtes de Saint Amant de Boixe (accès libre).

Les pollinisateurs : ces insectes aux services de nos plantes

Johanna Villenave-Chasset : Dirigeante et entomologiste chez Flor'insectes - Vincent Albouy : Entomologiste, vice-président de l'Office pour les Insectes et leur Environnement Poitou-Charentes.

Point sur le SCoT du Pays Ruffécois



Le débat sur les orientations générales du PADD a eu lieu lors du comité syndical du 26 Avril à Bernac. Ce débat constituait une étape imposée par le code de l'urbanisme, un procès-verbal des échanges débat a été établi.

Parallèlement à cela, dans le cadre du DOO (documents d'orientation et d'objectifs), des ateliers de travail ont été organisés les 19 et 20 Avril derniers à Puyréaux.

Le site du SCoT est toujours consultable, vous pouvez y retrouver tous les éléments et documents liés au SCoT du Ruffécois.

www.scotduruffecois.com.

Point sur le SCoT du Pays Ruffécois (suite)

Vous trouverez également ci-dessous la frise de l'état d'avancement du SCoT :



Taxe de séjour



Depuis plusieurs années, les élus du Pays du Ruffécois se sont engagés dans une stratégie de développement touristique, en matière de promotion, reposant sur la mutualisation, la réorganisation et la professionnalisation des structures.

Afin de conforter les moyens consacrés à la mise en œuvre de cette politique, le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) du Pays du Ruffécois a instauré par délibération du 07 octobre 2015, la taxe de séjour au réel sur l'ensemble du territoire du Pays du Ruffécois.

A partir du 01 avril 2016, tous les hébergements proposés à la location touristique sont soumis à cette taxe de séjour au réel, quels que soient les modes de promotion et de commercialisation utilisés.

Il est rappelé que les propriétaires de gîtes et de chambres d'hôtes doivent se déclarer auprès de la mairie où se situe l'hébergement et remplir les formulaires Cerfa concernés (14004-02 pour les gîtes et 13566*02 pour les chambres d'hôtes). Les mairies doivent remplir un récépissé attestant le dépôt de la déclaration.

Les tarifs applicables de la taxe de séjour sont :

Type d'hébergement	Catégorie d'hébergement	Tarif (en €) par nuit et par personne
Palaces et assimilés		3,00
Hôtels, gîtes et meublés de tourisme	5 étoiles*	1,00
	4 étoiles*	0,80
	3 étoiles*	0,60
	1 et 2 étoiles* Sans classement ou en attente	0,40
Chambres d'hôtes, hébergements insolites et aires de camping-cars		0,40
Terrains de camping et de caravanage et tout autre terrain d'hébergements de plein air	3 et 4 étoiles*	0,40
	1 et 2 étoiles*	0,20
	Sans classement ou en attente	0,20
Gîtes d'étape, gîtes de groupe et auberges de jeunesse		0,20

*Il est mis en place une équivalence entre le classement en étoiles et les labels (1 étoile équivaut à 1 épi, 1 fleur...).

Certains publics sont exonérés de taxe de séjour :

- les personnes de moins de 18 ans ;
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire du Pays du Ruffécois ;
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- les personnes occupant des locaux dont le loyer est inférieur à 20 € par nuit.

La taxe de séjour est collectée par tous les hébergeurs touristiques sur l'ensemble de l'année. Pour 2016, le versement de la taxe collectée entra avril et octobre se fera le 20 novembre 2016. Les hébergeurs devront adresser au PETR le registre du logeur (document justifiant les nuitées) et le montant total de la taxe collectée (par chèque ou en numéraire).

Plus d'informations à taxedesejour.ruffecois@orange.fr.